



Barbâtre
ÎLE DE NOIRMOUTIER

Budget Primitif

20

23

Le cadre juridique

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- De ne pas augmenter la fiscalité.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2022.

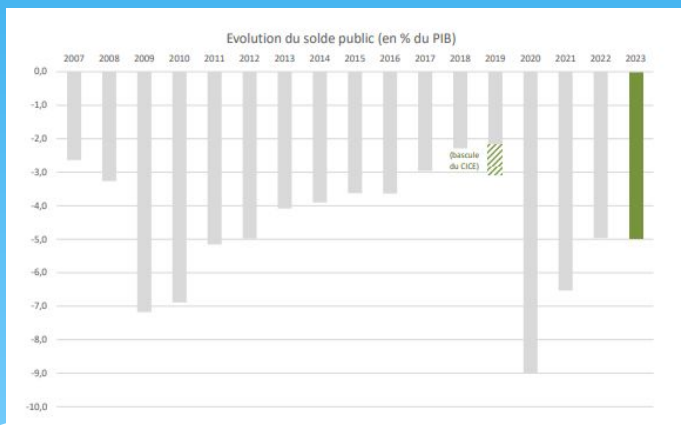
Un environnement économique et financier incertain

Les principaux éléments de cadrage économique de la loi de finances 2023

En %	Exécution 2021	Exécution 2022	Prévision 2023
Croissance du PIB	6,8	2,6	0,6
Inflation	1,6	5,2	3,8

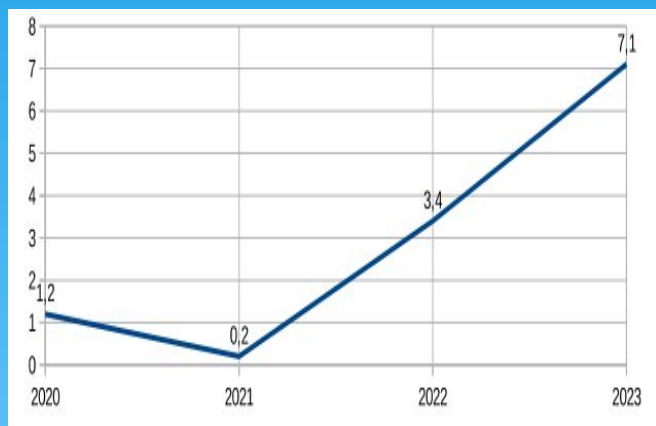
* Dans un environnement international moins porteur, la croissance de l'économie française est restée dynamique en 2022 (+2,6 %) et résisterait en 2023 (+0,6 %).

* Un **déficit public** stabilisé en dépit des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix.



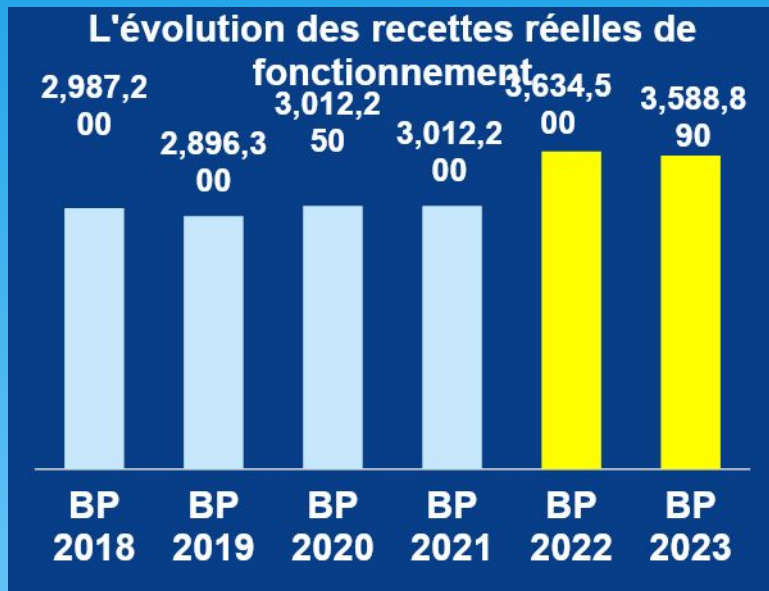
Des mesures relatives aux collectivités locales impactées par la réforme fiscale

Evolution de la revalorisation des bases fiscales depuis 2020



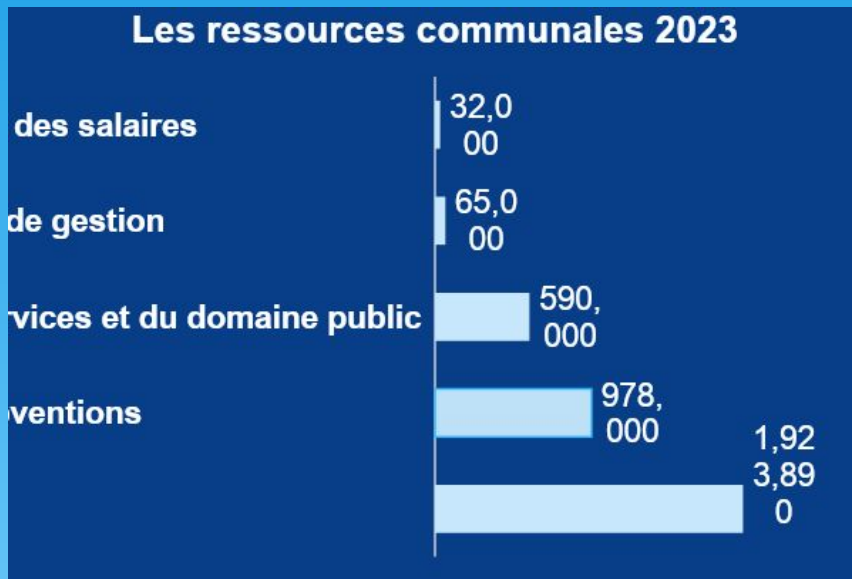
- * En 2023, plus aucun foyer ne paye la **taxe d'habitation sur sa résidence principale**. Cette suppression est compensée par le transfert de la part départementale de **taxe foncière** sur les propriétés bâties aux communes depuis 2021.
- * Une reprise du vote des taux de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)**.
- * **Une revalorisation des bases fiscales** à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), portant l'inflation sur un an glissant à **+ 7 %**.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne



- * Des **ressources** globalement stables en 2023 (- 1 %). Cette stabilité s'explique par une régularisation de recette impactant les prévisions budgétaires 2022. En retranchant cette écriture liée à la redevance versée par le camping du Midi, les produits de fonctionnement progressent globalement de plus de 2 %.
- * Une prévision prudente des ressources communales 2023.

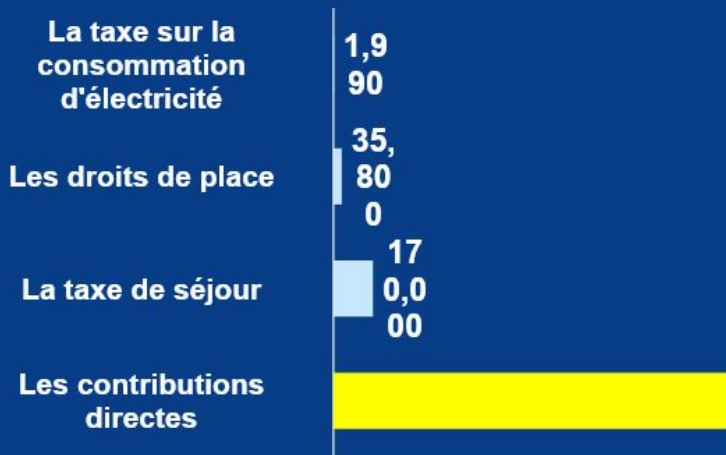
Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne



- * Une prépondérance des **impôts et taxes** dans les ressources communales (54 %).
- * Des **dotations et subventions** représentant le quart des recettes de fonctionnement.
- * Des **locations ou redevances** consenties par la commune au titre de l'occupation du domaine public et des **recettes tarifaires** qui évoluent en fonction du nombre d'utilisateurs et de la politique menée en matière de tarifs, mais aussi en fonction des régularisations dues à l'évolution du chiffre d'affaires du Domaine du Midi.
- * Des **remboursements d'assurance** sur la rémunération d'agents en arrêt maladie.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

Les impôts et taxes 2023



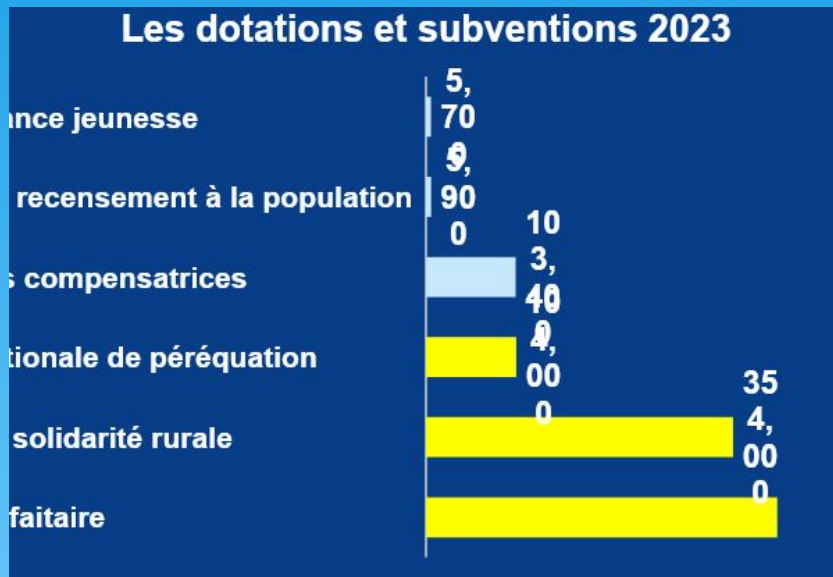
- * Un produit fiscal évalué à 1 716 100,00 €.
- * Une estimation reposant sur les **bases de foncier** bâti (FB) et non bâti (FNB) ainsi que sur les **bases** de la taxe d'habitation des résidences secondaires (THRS).
- * Les taux d'impositions : **Foncier Bâti** (24,99 %), **Foncier Non Bâti** (14,22 %), **TH** sur les résidences secondaires (12,69 %) et **Cotisation Foncière des Entreprises** (14,90 %).
- * Une proposition de **stabilité des taux fiscaux** en cette période de forte inflation d'autant plus que la revalorisation des bases décidée par l'Etat impactera le montant de la taxe payée par chaque contribuable.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne



- * Une inscription budgétaire de **taxe de séjour** prudente même si cette ressource touristique perçue tout au long de l'année, évolue favorablement. L'augmentation du tarif voté l'année dernière et une bonne fréquentation estivale pourrait laisser présager une recette supérieure à la prévision budgétaire.
- * Prudence aussi dans l'estimation des recettes des **marchés ambulants** en raison de la crise et de son impact sur le nombre de commerçants occupant une place sur le marché.
- * Et une fréquentation de l'aire des **camping-cars** sensiblement identique à 2022.

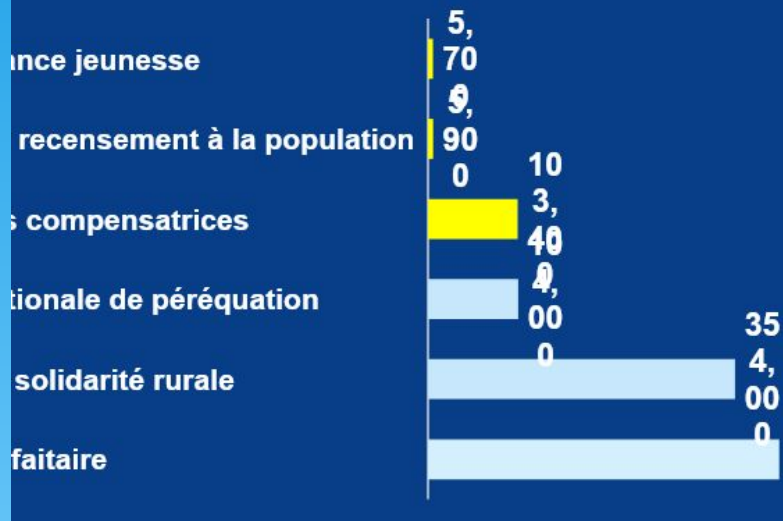
Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne



- * Les **concours étatiques**, 2^{ème} ressource après les impôts évalués à 863 K€.
- * Une estimation reposant sur une stabilité de la **dotation forfaitaire** (405 K€) qui compense le transfert de charges de l'Etat vers les collectivités et de la **dotation de solidarité rurale** (354 K€) attribuée aux communes rurales les plus défavorisées.
- * Une **dotation nationale de péréquation** dont l'objet est d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes estimée prudemment à 104 k€.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

Les dotations et subventions 2023



- * Les **allocations** compensant les pertes de recettes générées par les exonérations et dégrèvements accordés par l'Etat aux contribuables pour le paiement de leurs impôts locaux.
- * Une allocation pour la gestion du **recensement à la population** 2023 ayant nécessité le recrutement de 6 agents.
- * La participation de la CAF au titre du **contrat enfance jeunesse** pour la gestion du centre de loisirs.

Les ressources communales, élément incontournable dans la constitution de l'épargne

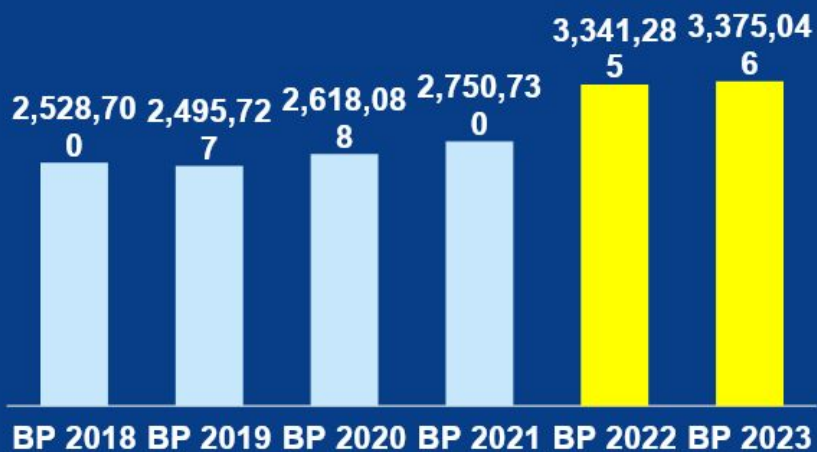
Les autres produits 2023



- * L'occupation du Domaine du Midi par le groupe Sandaya estimée à 545 K€ dont 455 K€ seront reversés à l'ONF.
- * Les locations des logements, du bureau à l'ancienne poste, des cabinets Médic-Océan, de l'agence postale communale pour un montant estimé à 62 K€.
- * Des remboursements sur rémunération du personnel chiffrés à 32 K€.
- * Un service de restauration scolaire accueillant les enfants scolarisés générant une facturation aux familles estimée à 24 K€.
- * Les redevances d'occupation du domaine public estimées à 15 K€. Exemples : Ponton, antennes téléphoniques...

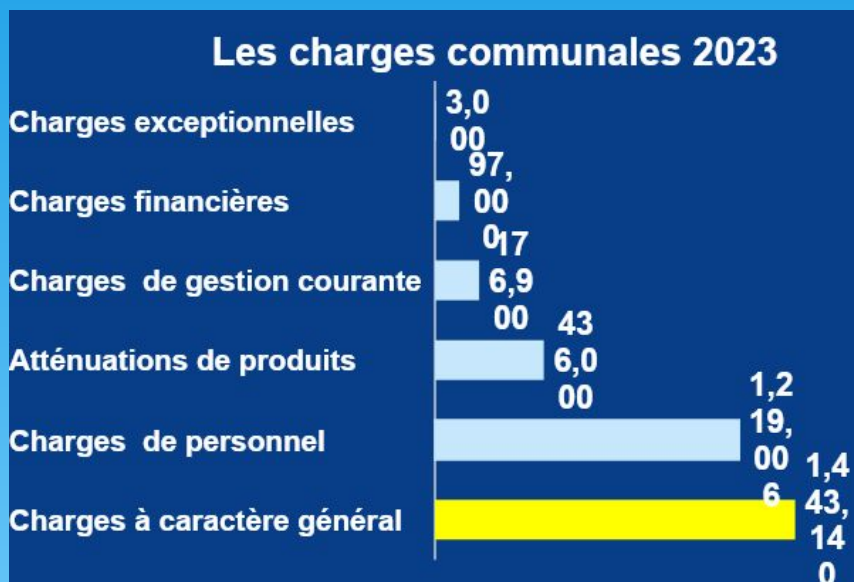
Les charges communales, indicateur de développement local

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



- * Un développement des services rendus à la population tout en veillant à préserver des marges de manœuvres financières.
- * Des **charges de fonctionnement stables** par rapport à 2022 (+ 1%).

Les charges communales, indicateur de développement local

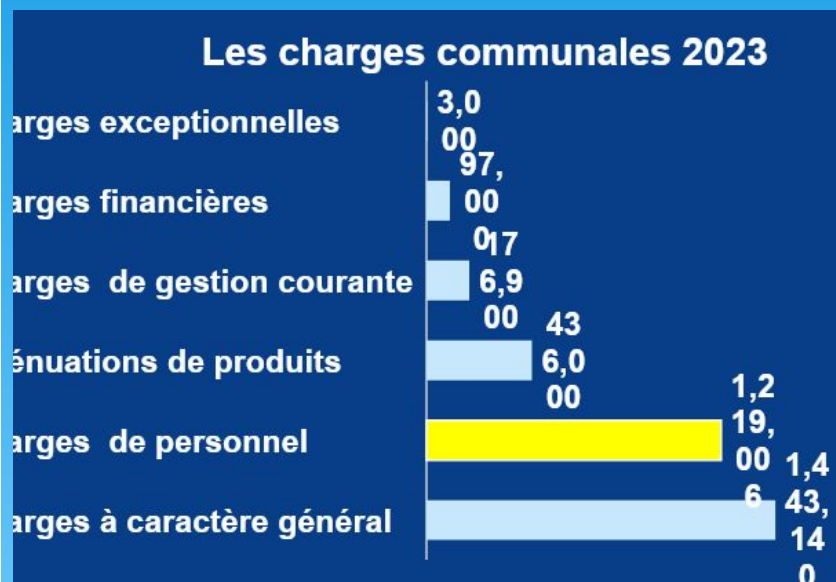


- * Des charges à caractère général indispensables au bon fonctionnement des services municipaux qui baissent légèrement (régularisation de la redevance du domaine du midi en 2022).
- * Baisse : - 1,6 %.

Composition des charges à caractère générale

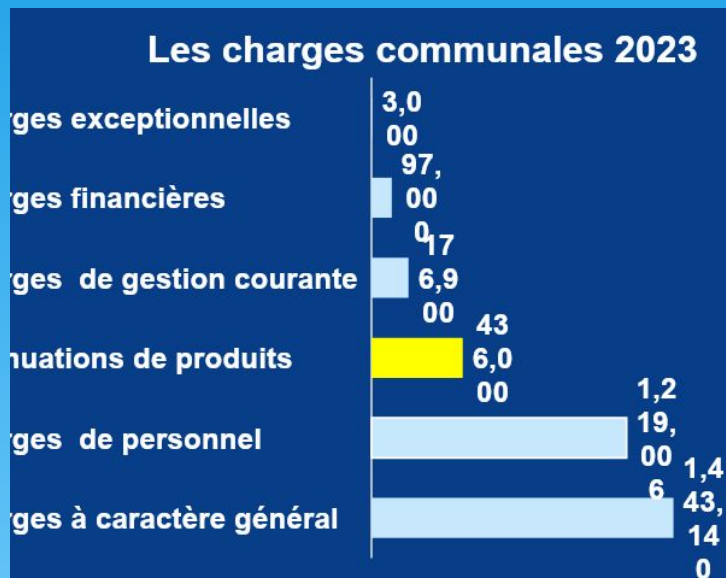
Détail des charges à caractère général	BP 2023
Fluides et carburant	250 000,00
Entretien des bâtiments, terrains et voiries	102 200,00
Entretien du matériel et maintenance	51 000,00
Fournitures de voirie, d'entretien, de petits équipements	23 000,00
Frais de restauration scolaire (repas + surveillance)	74 000,00
Frais du centre de loisirs	63 500,00
Autres prestations de services	41 500,00
Fournitures scolaires et administratives	15 590,00
Locations (dont Domaine du Midi)	486 000,00
Honoraires, frais d'actes et contentieux	37 000,00
Spectacles, fêtes et cérémonies	143 500,00
Frais de téléphone et d'affranchissement	34 000,00
Primes d'assurance	25 000,00
Frais de communication	13 000,00
Services extérieurs dont chantiers d'insertion	16 000,00
Autres dépenses à caractère général	67 850,00
Total Charges à caractère général	1 443 140,00

Les charges communales, indicateur de développement local



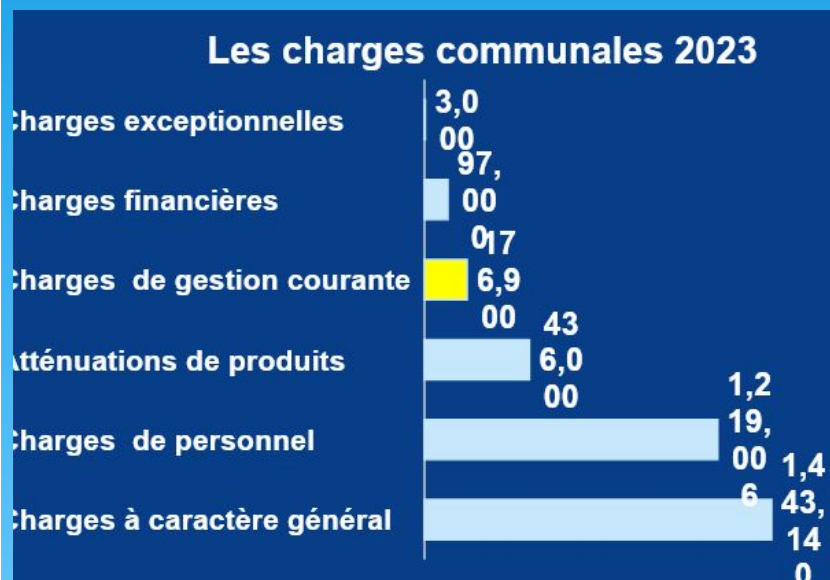
- * Des **charges de personnel** représentant 36 % des charges réelles. Ce ratio est nettement en dessous de la moyenne des communes touristiques de même strate (54 %).
- * Une **masse salariale** en progression (+9 %) en raison de la revalorisation du point indiciaire (3,5 %) décidée par le Gouvernement pour maintenir le pouvoir d'achat des agents, des avancements de grades ou d'échelons correspondant à l'évolution normale de la carrière du fonctionnaire, des recrutements décidés dans le cadre de la réorganisation des services.

Les charges communales, indicateur de développement local



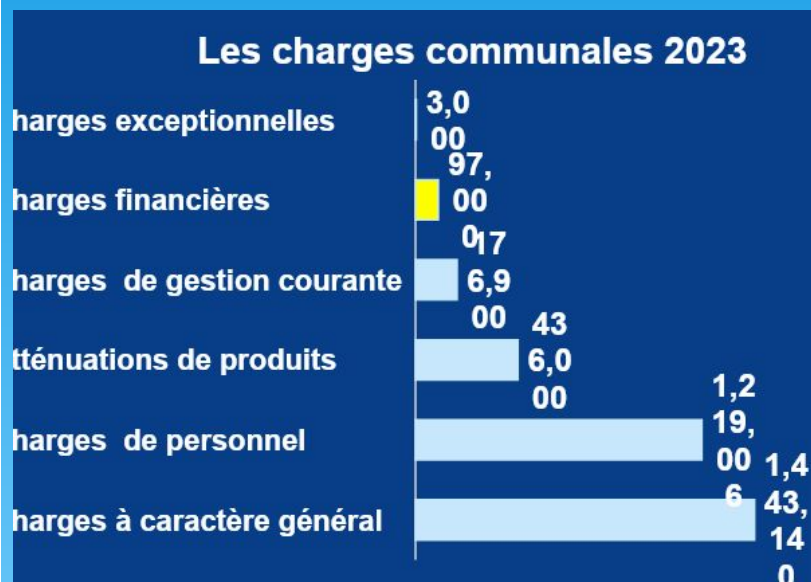
* **L'atténuation des produits** qui est composée du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (391 K€) et du Fonds de Péréquation des Recettes Communales et Intercommunales (45 K€).

Les charges communales, indicateur de développement local



- * Des **charges de gestion courante** regroupant principalement les subventions aux associations et aux écoles (29 100 €), et les indemnités d'élus (77 000 €).
- * Une subvention d'équilibre pour soutenir le **CCAS**, maître d'ouvrage de la construction de la résidence La Rocterie (67 000 €).
- * Des **créances irrécouvrables ou éteintes** qui pourraient s'élever à 3 800 €.

Les charges communales, indicateur de développement local



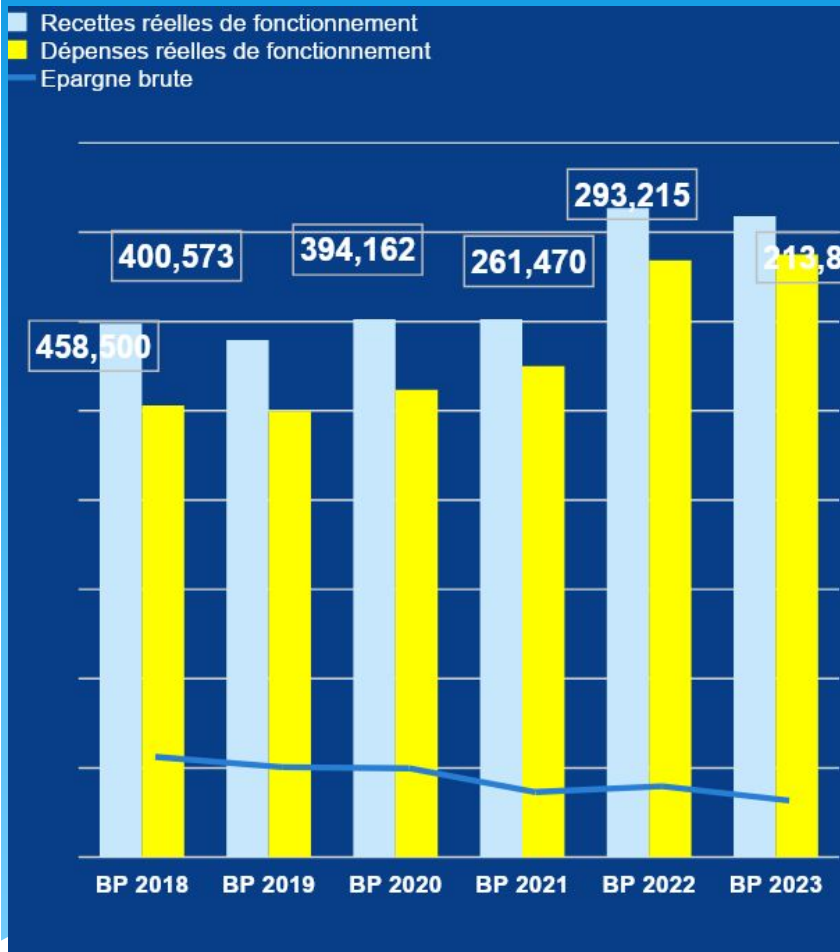
- * Des **charges financières** qui pourraient progresser de 56 % en fonction du déblocage des emprunts et de l'utilisation de la ligne de trésorerie.
- * Des **charges exceptionnelles** prévues pour les bourses de la vie associative versées aux familles d'enfants pratiquant une activité sportive ou culturelle (1 500 €) et d'éventuels titres annulés ou des pénalités de retard de paiement.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2023	Recettes de fonctionnement		BP 2023
011	Charges à caractère général	1 443 140,00	70	Produits des services et du domaine	590 000,00
012	Charges de personnel	1 219 006,00	73	Impôts et taxes	1 923 890,00
014	Atténuations des produits	436 000,00	74	Dotations et subventions	978 000,00
65	Charges de gestion courante	176 900,00	75	Autres produits de gestion courante	65 000,00
66	Charges financières	97 000,00	76-77	Produits financiers et exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles (titres annulés sur exercice antérieur)	3 000,00	013	Atténuations de charges (remboursement de salaires)	32 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement		3 375 046,00	Recettes réelles de fonctionnement		3 588 890,00
042	Opérations d'ordre (amortissement d'immobilisation, opérations patrimoniales liées aux cessions d'actif)	67 000,00	042	Opérations d'ordre (travaux régie, opérations patrimoniales liées aux cessions d'actif)	
023	Virement à la section d'investissement	146 844,00			
Total Dépenses de fonctionnement		3 588 890,00	Total Recettes de fonctionnement		3 588 890,00

La section de fonctionnement s'équilibre à **3 588 890,00 €**.

Une épargne en recul

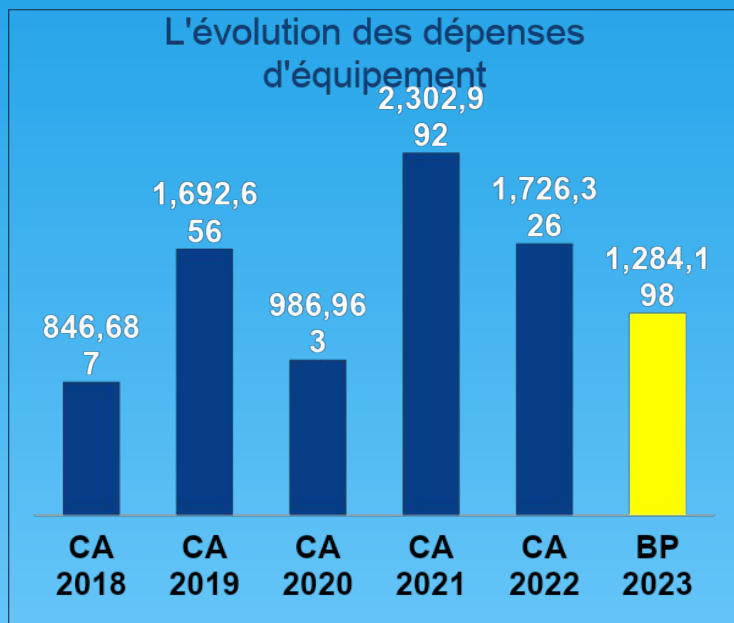


* Une épargne ou autofinancement brut* qui reste un levier essentiel pour garantir la solvabilité financière sachant qu'elle participe en grande partie à la couverture du remboursement du capital de la dette.

* Un recul estimé en 2023 de 27 %.

* L'épargne ou autofinancement brut correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

Un programme d'investissement soutenu



- * Un programme d'investissement à la hauteur des **enjeux de développement local** pour un « mieux vivre ensemble ».
- * Des **projets structurants** lancés dès le début du mandat.
- * Un effort toujours constant pour les **gros entretiens du patrimoine** bâti et routier.

Un programme d'investissement soutenu



- * La rénovation et la transformation du bâtiment situé **1 rue du centre** en trois logements locatifs et un local commercial permettant ainsi de redynamiser le centre bourg.
- * Des **aménagements de la voirie** départementale et communale (239 700 €) afin d'assurer une meilleure sécurité.
- * La fin des travaux avant l'ouverture prochaine de la **salle des sports**.
- * Des **aménagements paysagers** à la Pointe de la Fosse et sur le sentier du Midi en vue de l'installation d'une zone de promenades et d'une aire ludique tout en préservant la beauté du site.

Un programme d'investissement soutenu



- * Les équipements des services nécessaires au bon fonctionnement des missions de service public et au respect des obligations réglementaires tel que le plan communal de sauvegarde (15 500 €).
- * Des travaux sur les **bâtiments communaux** afin de préserver ce patrimoine.
- * La fin des travaux avant l'ouverture du **Cimetière** paysager à la Martinière.

Un programme d'investissement soutenu



- * Des études en cours sur des projets d'aménagement urbain au 74, rue du centre avec la création de logement et de cellule commerciale, d'aménagement de voirie rues de l'église et de la cure.
- * Une enveloppe consacrée au projet d'une médiathèque en sachant que l'année 2023 sera consacrée à la rédaction du PCSES, document préalable au dépôt du dossier DRAC.
- * Des études en prévision de la construction de lotissements communaux.
- * Des crédits supplémentaires pour la révision du PLU.
- * Des travaux sur le ponton de la **Pointe de la Fosse** afin de sécuriser l'accès des voyageurs aux embarcations de la société Croisières inter-iles.

Des ressources diversifiées pour financer l'investissement local



- * Un recours à l'**emprunt** évalué à 710 977 € qui sera mobilisé en fonction de l'état d'avancement des programmes d'investissement et du niveau d'autofinancement réellement constaté.
- * Un **autofinancement** de l'année auquel s'ajoute l'excédent 2022.
- * Des **subventions d'investissement** accordées ou susceptibles d'être accordées par les financeurs extérieurs - Etat, conseils régional et départemental, communauté de communes - en fonction de la nature des projets.
- * Des **ressources propres externes** composées par le FCTVA versé par l'Etat sur les dépenses d'investissement 2022 et la taxe d'aménagement qui s'applique lors d'un dépôt de permis de construire.

L'emprunt, levier indispensable au financement de l'investissement local



- * Un **stock de dette** estimé à 5,9 K€ qui progresse en même temps que le volume des dépenses d'équipement.
- * Une **annuité de dette** estimée à 350 K€ pour le remboursement du capital (contre 340 K€ en 2022) et à 85 K€ pour les intérêts (contre 61 K€) en 2022). La progression de la charge s'explique par la mobilisation en 2022 d'un prêt de 500 K€ auquel s'ajoute les prêts signés mais non mobilisés pour 1,39 K€.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	RAR 2022	Prévisions 2023	Total 2023
Programmes d'investissement	1 910 441,90	1 664 070,00	3 574 511,90
Remboursement du capital de la dette (hors caution)		350 000,00	350 000,00
Dépenses réelles d'investissement	1 910 441,90	2 014 070,00	3 924 511,90
Opérations d'ordre (travaux régie, amortissement de subvention, opérations patrimoniales liées aux cessions d'actif)			
Total Dépenses d'investissement	1 910 441,90	2 014 070,00	3 924 511,90

La section d'investissement s'équilibre à **3 924 511,90 €**.

Vue d'ensemble de la section d'investissement

Recettes d'investissement	RAR 2022	Prévisions 2023	Total 2023
Excédent de fonctionnement capitalisé		408 093,23	408 093,23
FCTVA - Taxe d'aménagement		340 000,00	340 000,00
Emprunts	1 390 000,00	710 977,80	2 100 977,80
Subventions et autres recettes financières	276 848,49	573 220,40	850 068,89
Recettes réelles d'investissement	1 666 848,49	2 032 291,43	3 699 139,92
Opérations d'ordre (travaux régie, amortissement d'immobilisation, opérations patrimoniales liées aux cessions d'actif)		67 000,00	67 000,00
Excédent d'investissement reporté		11 527,98	11 527,98
Virement de la section de fonctionnement		146 844,00	146 844,00
Total Recettes d'investissement	1 666 848,49	2 257 663,41	3 924 511,90

La section d'investissement s'équilibre à 3 924 511,90 €.